

# Reconstruction à l'identique

La reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de dix ans est autorisée nonobstant toute disposition d'urbanisme contraire, sauf si la carte communale ou le plan local d'urbanisme en dispose autrement, dès lors qu'il a été régulièrement édifié.

La reconstruction à l'identique sera demandée pour la Grange et la Remise, deux éléments attenants à la Maison du Dinghof.

La maison du Dinghof sera elle restaurée sur place conformément au PLU.



Ce quartier deviendra un havre de paix, un îlot de verdure au cœur de Schilck, l'écrin nécessaire à la mise en valeur de la dernière cour colongère du Bas-Rhin.